AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

À une séance ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2025 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

➢ # 2025-0006 ➣

Demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la marge avant de 5,20 mètres alors que l'article 7.2.2 du règlement de zonage 40-2004 exige une marge de recul avant minimale de 8 mètres dans la zone VIL-18.

Désignation de l'immeuble : 101, chemin du Bord-de-l'Eau Lot : 2 677 915 Zone : VIL-18

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 25e jour d'avril 2025.

Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité, ce 25e jour d'avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25e jour d'avril 2025.

Nathalie Labelle
Greffière-trésorière adjointe